



2025

Formation Santé & Sécurité

Accident du Travail / Maladie Professionnelle Une maîtrise globale du risque



Public concerné

Direction Générale
DRH / DAF / Directions
opérationnelles
Responsable HSE



Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire



Durée de formation

2 journées : 14 heures



Intervenants

Juriste en Droit du travail /
Droit de la sécurité sociale
Ingénieur habilité IPRP
(Intervenant en Prévention des
Risques Professionnels)



Moyens techniques

Projection
Paperboard
Supports pédagogiques



Validation

Appréciation des acquis par un
quizz et un questionnaire
d'évaluation tout au long de la
formation



Tarif H.T.

Intra-entreprise : 3600 € H.T /
journée (groupe de 8 max)

Objectifs

- Connaître les enjeux et impacts des AT/MP dans l'entreprise.
- Identifier les différents types de sinistres.
- Maîtriser les procédures de gestion et de traitement administratif des AT/MP.
- Gérer les incidences des AT/MP sur la vie de l'entreprise.

Programme

Les enjeux d'une bonne maîtrise des AT/MP

- L'étendue de la sinistralité et ses conséquences
- Les incidences financières
- Les responsabilités juridiques

Gérer les accidents du travail

- Réagir opérationnellement face à la survenue d'un accident du travail
- Identifier les différents types d'accidents
- Les formalités à accomplir pour la déclaration AT
- Emettre des réserves pertinentes à la déclaration

Gérer les maladies professionnelles

- La définition de la maladie professionnelle
- Les conditions de reconnaissance de la maladie professionnelle
- Les formalités déclaratives de la maladie professionnelle
- La procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle

Gérer les incidences des AT/MP sur la vie de l'entreprise

- Appréhender les incapacités, la consolidation et les rechutes
- Les incidences sur le contrat de travail du salarié
- L'inaptitude du salarié
- Gérer les recours contre la reconnaissance des AT/MP et les contentieux
- Mener les actions de renforcement de la prévention

Les + pédagogiques

- L'interaction entre les participants pour les échanges de pratiques et la confrontation d'expériences ;
- La résolution de cas pratiques reprenant les situations rencontrées en entreprise ;
- Le travail en sous-groupe pour des ateliers pratiques.